

Canada Gazette



Gazette du Canada

Part II

Partie II

OTTAWA, WEDNESDAY, NOVEMBER 30, 2005

OTTAWA, LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2005

Statutory Instruments 2005

Textes réglementaires 2005

SOR/2005-335 to 345 and SI/2005-114 to 117

DORS/2005-335 à 345 et TR/2005-114 à 117

Pages 2568 to 2649

Pages 2568 à 2649

NOTICE TO READERS

The *Canada Gazette* Part II is published under authority of the *Statutory Instruments Act* on January 12, 2005, and at least every second Wednesday thereafter.

Part II of the *Canada Gazette* contains all "regulations" as defined in the *Statutory Instruments Act* and certain other classes of statutory instruments and documents required to be published therein. However, certain regulations and classes of regulations are exempted from publication by section 15 of the *Statutory Instruments Regulations* made pursuant to section 20 of the *Statutory Instruments Act*.

The *Canada Gazette* Part II is available in most libraries for consultation.

For residents of Canada, the cost of an annual subscription to the *Canada Gazette* Part II is \$67.50, and single issues, \$3.50. For residents of other countries, the cost of a subscription is US\$67.50 and single issues, US\$3.50. Orders should be addressed to: Government of Canada Publications, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

The *Canada Gazette* is also available free of charge on the Internet at <http://canadagazette.gc.ca>. It is accessible in PDF (Portable Document Format) and in HTML (HyperText Mark-up Language) as the alternate format.

Copies of Statutory Instruments that have been registered with the Clerk of the Privy Council are available, in both official languages, for inspection and sale at Room 418, Blackburn Building, 85 Sparks Street, Ottawa, Canada.

AVIS AU LECTEUR

La *Gazette du Canada* Partie II est publiée en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* le 12 janvier 2005, et au moins tous les deux mercredis par la suite.

La Partie II de la *Gazette du Canada* est le recueil des « règlements » définis comme tels dans la loi précitée et de certaines autres catégories de textes réglementaires et de documents qu'il est prescrit d'y publier. Cependant, certains règlements et catégories de règlements sont soustraits à la publication par l'article 15 du *Règlement sur les textes réglementaires*, établi en vertu de l'article 20 de la *Loi sur les textes réglementaires*.

On peut consulter la *Gazette du Canada* Partie II dans la plupart des bibliothèques.

Pour les résidents du Canada, le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette du Canada* Partie II est de 67,50 \$ et le prix d'un exemplaire, de 3,50 \$. Pour les résidents d'autres pays, le prix de l'abonnement est de 67,50 \$US et le prix d'un exemplaire, de 3,50 \$US. Veuillez adresser les commandes à : Publications du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

La *Gazette du Canada* est aussi disponible gratuitement sur Internet au <http://gazetteducanada.gc.ca>. La publication y est accessible en format PDF (Portable Document Format) et en HTML (langage hypertexte) comme média substitut.

Des exemplaires des textes réglementaires enregistrés par le greffier du Conseil privé sont à la disposition du public, dans les deux langues officielles, pour examen et vente à la Pièce 418, Édifice Blackburn, 85, rue Sparks, Ottawa, Canada.

Registration
SOR/2005-345 November 21, 2005

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

Order Adding Toxic Substances to Schedule 1 to the Canadian Environmental Protection Act, 1999

P.C. 2005-2037 November 21, 2005

Whereas, pursuant to subsection 332(1)^a of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*^b, the Minister of the Environment published in the *Canada Gazette*, Part I, on September 3, 2005, a copy of the proposed *Order Adding Toxic Substances to Schedule 1 to the Canadian Environmental Protection Act, 1999*, substantially in the form set out in the annexed Order, and persons were given an opportunity to file comments with respect to the proposed Order or to file a notice of objection requesting that a board of review be established and stating the reasons for the objection;

And whereas, pursuant to subsection 90(1) of that Act, the Governor in Council is satisfied that the substances set out in the annexed Order are toxic substances;

Therefore, Her Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Minister of the Environment and the Minister of Health, pursuant to subsection 90(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*^b, hereby makes the annexed *Order Adding Toxic Substances to Schedule 1 to the Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

ORDER ADDING TOXIC SUBSTANCES TO SCHEDULE 1 TO THE CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

AMENDMENT

1. Schedule 1 to the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*¹ is amended by adding the following after section 73:

- 74. Carbon dioxide, which has the molecular formula CO₂
- 75. Methane, which has the molecular formula CH₄
- 76. Nitrous oxide, which has the molecular formula N₂O
- 77. Hydrofluorocarbons that have the molecular formula C_nH_xF_(2n+2-x) in which 0 < n < 6
- 78. The following perfluorocarbons:
 - (a) those that have the molecular formula C_nF_{2n+2} in which 0 < n < 7; and
 - (b) octafluorocyclobutane, which has the molecular formula C₄F₈.
- 79. Sulphur hexafluoride, which has the molecular formula SF₆

Enregistrement
DORS/2005-345 Le 21 novembre 2005

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

C.P. 2005-2037 Le 21 novembre 2005

Attendu que, conformément au paragraphe 332(1)^a de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*^b, le ministre de l'Environnement a fait publier dans la *Gazette du Canada* Partie I, le 3 septembre 2005, le projet de décret intitulé *Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, conforme en substance au texte ci-après, et que les intéressés ont ainsi eu la possibilité de présenter leurs observations à cet égard ou un avis d'opposition motivé demandant la constitution d'une commission de révision;

Attendu que, conformément au paragraphe 90(1) de cette loi, la gouverneure en conseil est convaincue que les substances visées par le décret ci-après sont des substances toxiques,

À ces causes, sur recommandation du ministre de l'Environnement et du ministre de la Santé et en vertu du paragraphe 90(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*^b, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil prend le *Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, ci-après.

DÉCRET D'INSCRIPTION DE SUBSTANCES TOXIQUES À L'ANNEXE 1 DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

MODIFICATION

1. L'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*¹ est modifiée par adjonction, après l'article 73, de ce qui suit :

- 74. Dioxyde de carbone, dont la formule moléculaire est CO₂
- 75. Méthane, dont la formule moléculaire est CH₄
- 76. Oxyde nitreux, dont la formule moléculaire est N₂O
- 77. Hydrofluorocarbures dont la formule moléculaire est C_nH_xF_(2n+2-x), où 0 < n < 6
- 78. Les hydrocarbures perfluorés suivants :
 - a) ceux dont la formule moléculaire est C_nF_{2n+2}, où 0 < n < 7;
 - b) l'octafluorocyclobutane, dont la formule moléculaire est C₄F₈.
- 79. Hexafluorure de soufre, dont la formule moléculaire est SF₆

^a S.C. 2004, c. 15, s. 31

^b S.C. 1999, c. 33

¹ S.C. 1999, c. 33

^a L.C. 2004, ch. 15, art. 31

^b L.C. 1999, ch. 33

¹ L.C. 1999, ch. 33

COMING INTO FORCE

ENTRÉE EN VIGUEUR

2. This Order comes into force on the day on which it is registered.

2. Le présent décret entre en vigueur à la date de son enregistrement.

REGULATORY IMPACT ANALYSIS STATEMENT

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

(This statement is not part of the Order.)

(Ce résumé ne fait pas partie du décret.)

Description

The purpose of this Order is the addition of the Greenhouse Gases (GHGs) specified in the *Kyoto Protocol to the United Nations Framework Convention on Climate Change* to the Schedule 1 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* (CEPA 1999):

Carbon dioxide (CO₂),
Methane (CH₄),
Nitrous oxide (N₂O),
Hydrofluorocarbons (HFCs),
Perfluorocarbons (PFCs),
Sulphur hexafluoride (SF₆).

Adding the six GHG substances to Schedule 1 enables the Government to use a variety of preventive or control actions under CEPA 1999.

Background

These six substances, or groups of substances, were included within the Kyoto Protocol because they have significant global warming potentials (GWPs), are long-lived and therefore of global concern. Furthermore given historical emissions from anthropogenic sources, and the quantity of emissions expected over the next century, they have the potential to contribute substantially to climate change. GHGs, upon being emitted to the atmosphere, alter its composition, thereby affecting its chemical and physical properties. The radiative properties of GHGs, and the role they play in the energy balance of the Earth are well established. As a result of human activities, predominantly the combustion of fossil fuels, the atmospheric concentrations of GHGs have increased substantially since the onset of the industrial revolution. This has led to an enhanced greenhouse effect – or global warming – and other climatic changes.

The *Montreal Protocol on Substances That Deplete the Ozone Layer* and international science assessment processes were used in the late nineteen-eighties to identify the specific Ozone Depleting Substances (ODSs) that posed the most risk of harm to the stratospheric ozone layer, and these were subsequently added on Schedule 1 of CEPA 1999. A similar process has been followed to pursue adding the Kyoto Protocol's basket of GHGs (i.e. CO₂, CH₄, N₂O, PFCs, HFCs and SF₆) to Schedule 1 of CEPA 1999. The Kyoto GHGs are those that pose the most risk of harm with regard to climate change. The only other long-lived GHGs that have contributed significantly to climate change over the past century are the halocarbons - Chlorofluorocarbons (CFCs) and Hydrochlorofluorocarbons (HCFCs) - which are already being controlled under the Montreal Protocol.

Description

Le décret a pour but d'inscrire les gaz à effet de serre (GES) visés par le *Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999* (LCPE 1999) :

Dioxyde de carbone (CO₂),
Méthane (CH₄),
Oxyde nitreux (N₂O),
Hydrofluorocarbures (HFCs),
Hydrocarbures perfluorés (PFCs),
Hexafluorure de soufre (SF₆).

L'ajout des six substances de GES à l'annexe 1 permet au gouvernement d'utiliser une variété de mesures de prévention ou de contrôle en vertu de la LCPE (1999).

Contexte

Ces six substances ou catégories de substances, ont été incluses dans le Protocole de Kyoto parce qu'elles ont des potentiels de réchauffement du globe (PRG) élevés, elles persistent pendant longtemps dans l'atmosphère, et constituent donc une préoccupation mondiale. De plus, étant donné la quantité d'émissions prévue au cours du prochain siècle, elles ont le potentiel de contribuer substantiellement au changement climatique. Les GES, une fois libérés dans l'atmosphère, en modifient la composition, ce qui influe sur ses propriétés chimiques et physiques. Les propriétés radiatives des GES et le rôle qu'ils jouent dans le bilan énergétique de la Terre sont bien établis. Les activités humaines, et en particulier la combustion des combustibles fossiles, ont entraîné une augmentation substantielle des concentrations atmosphériques des GES depuis le début de la révolution industrielle. Cette situation a conduit à une accentuation de l'effet de serre, d'où un réchauffement planétaire, et à d'autres changements du climat.

Le *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone* et des processus d'évaluation scientifique internationaux ont été utilisés vers la fin des années 1980 afin de déterminer quelles substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) constituaient le plus grand danger pour la couche d'ozone stratosphérique, et de les ajouter par la suite à l'annexe 1 de la LCPE (1999). On propose un processus semblable pour ajouter les GES visés par le Protocole de Kyoto (soit le CO₂, CH₄, N₂O, les PFC, les HFC et le SF₆) à l'annexe 1 de la LCPE (1999). Les GES de Kyoto sont ceux qui posent le plus grand risque en matière de changement climatique. Les seuls autres GES de longue durée qui ont contribué significativement au changement climatique au cours du dernier siècle sont les halocarbures – chlorofluorocarbures (CFC) et hydrochlorofluorocarbures (HCFC) – qui sont déjà régis par le Protocole de Montréal.

The Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC TAR)¹ provides the scientific basis for the recommendation for adding the six GHGs identified in the Kyoto Protocol to Schedule 1 of CEPA 1999. The IPCC has concluded that the Earth's climate has already changed over the 20th century, and that the warming, at least that of the Northern Hemisphere, is likely unprecedented during the past 1000 years. They further conclude that most of the warming of the past 50 years is likely to have been due to increase emissions of GHGs from human activities.

The IPCC has also clearly demonstrated that the amount of future global warming will be dependent on the amount of GHG from human activity that is emitted in the future. The aggregate quantity of emissions in the future will be influenced by development choices made by individual countries worldwide. In the absence of GHG policy interventions, even the most optimistic (i.e. lowest growth) emission scenarios indicate that atmospheric temperature will increase over the next 100 years and beyond. This warming of the Earth's atmosphere will be accompanied by other climatic changes that will impact on both the natural and human systems of the Earth. Impacts are projected to become increasingly negative the larger and more rapid the climate change.

Implementing the "Plan for Honouring our Kyoto Commitment"

In "Project Green: Moving Forward on Climate Change — A Plan for Honouring our Kyoto Commitment"² (www.climatechange.gc.ca) the Government has laid out a comprehensive strategy for reducing Canadian emissions of greenhouse gases.

The Plan addresses a variety of sources of GHGs in Canada such as transportation, energy, mining, manufacturing and residential sectors. One key aspect of the Plan is to establish regulatory emission intensity standards for large industrial emitters of GHGs. These large emitters are also known as Large Final Emitters (LFEs). LFE sectors are those sectors with average annual emissions per facility of at least 8kt CO₂ equivalent (CO₂e), and average annual emissions per \$1000 of output of at least 20kg of CO₂e. They are large contributors to our GHG emissions — just under 50 percent of total Canadian GHG emissions. Canada's LFEs include companies in the mining and manufacturing, oil and gas, and thermal electricity sectors. These sectors while making an important contribution to Canada's economic base, must also play a significant role in meeting Canada's climate change goals.

Le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (TRE du GIEC)¹ fournit la base scientifique de la recommandation d'ajouter les six GES visés dans le Protocole de Kyoto à l'annexe 1 de la LCPE (1999). Le GIEC est arrivé à la conclusion que le climat de la planète a déjà changé au cours du 20^e siècle, et que le réchauffement, du moins dans l'hémisphère Nord, n'a probablement pas eu de précédent dans les 1 000 dernières années. Il a également conclu que la majeure partie du réchauffement observé ces 50 dernières années est probablement imputable aux augmentations des concentrations de GES découlant des activités humaines.

Le GIEC a aussi clairement montré que l'ampleur du réchauffement planétaire à venir dépendra de la quantité de GES anthropiques qui sera émise dans l'avenir. La quantité totale des émissions dans le futur sera quant à elle régie par les choix de développement faits individuellement par les pays du monde entier. En l'absence d'interventions stratégiques visant les GES, même les scénarios d'émission les plus optimistes (autrement dit, de la croissance minimum) indiquent que la température de l'atmosphère montera encore au cours des 100 prochaines années et au-delà. Ce réchauffement de l'atmosphère de la Terre sera accompagné d'autres changements du climat qui auront un impact sur les systèmes tant naturels qu'humains de la planète. On prévoit que les impacts seront de plus en plus négatifs au fur et à mesure que les changements climatiques deviendront de plus en plus importants et rapides.

Mise en œuvre du « Plan pour honorer notre engagement de Kyoto »

Dans le document « *Projet vert, Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques : Un Plan pour honorer notre engagement de Kyoto* »² (www.climatechange.gc.ca), le gouvernement a défini une stratégie globale permettant de réduire les émissions canadiennes de gaz à effet de serre.

Le plan vise diverses sources de GES au Canada, comme les secteurs des transports, de l'énergie, des mines et de la fabrication et le secteur résidentiel. Un élément clé du plan est l'établissement de niveaux de référence réglementaires pour les plus importants producteurs de GES. Ces grands émetteurs sont aussi connus sous le vocable de « grands émetteurs finaux » (GEF). Les GEF sont définis comme des secteurs qui ont des niveaux d'émissions annuelles moyennes de 8kt ou plus d'équivalent en dioxyde de carbone (éq CO₂) et des émissions annuelles moyennes de 20 kg ou plus d'éq CO₂ par tranche de 1 000 \$ de production brute. Ces secteurs sont d'importants contributeurs à nos émissions de GES — juste un peu moins de 50 p. 100 du total des émissions de GES au Canada. Parmi les GEF du Canada figurent des entreprises des secteurs minier et manufacturier, du secteur pétrolier et gazier et de la production thermique d'électricité. Ces secteurs apportent une importante contribution à l'assise économique du Canada, mais ils doivent aussi jouer un rôle significatif dans l'atteinte des objectifs du pays en matière de changement climatique.

¹ The report can be viewed from the following web site: www.grida.no/climate/ipcc_tar/

² The Government of Canada's action on climate change is a component of Project Green. Project Green is a set of policies and programs aimed at supporting a sustainable environment, healthy population and competitiveness issues for the 21st century including measures to reduce greenhouse gas emissions, to increase fuel and energy efficiency and to increase Canadian and Foreign markets for environment technologies, can drive our economy and protect our environment and health

¹ On peut consulter le rapport à l'adresse suivante sur le Web : www.grida.no/climate/ipcc_tar/

² Le plan d'action du gouvernement du Canada sur les changements climatiques est une composante du Projet vert. Le Projet vert est un ensemble de politiques et de programmes visant à appuyer l'environnement durable, la population en santé et les questions de concurrence pour le 21^e siècle, notamment les mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour augmenter l'efficacité des carburants et de l'énergie et pour augmenter les marchés canadiens et étrangers en matière de technologies environnementales, et il peut diriger notre économie et protéger notre environnement et notre santé

The purpose of the LFE system is to secure emission reductions from Canada's large emitters through a system that is market-based and in line with the Government of Canada's policy regarding Smart Regulations. The LFE system will achieve significant reductions in GHG emissions in a manner that supports the continued competitiveness of Canadian industries.

The LFE system will cover about 700 companies operating in Canada.

In July of 2005, the Government published a Notice of Intent, outlining how the Federal Government plans to implement its climate change policy with respect to greenhouse gas (GHG) emission reductions by LFEs. The Notice of Intent provided the following summary of the key points of the LFE system.

- A key element is partnership with provinces and territories.
- This partnership includes the maximum use of equivalency agreements authorized under CEPA 1999, in order to ensure national consistency of the mandatory emission intensity targets, but allowing for a single regulator in any given jurisdiction, if desired.
- Consultations on the development of the proposed regulations will be based on current practice, which will include consulting with the CEPA National Advisory Committee (CEPA NAC).
- The CEPA 1999 Five-Year Review would provide an opportunity to make legislative changes that would complement the development and implementation of the proposed LFE regulations.
- Targets would be based on sectoral emissions intensity.
- Proposed longer-term targets would be determined by the Government, in partnership with provinces and territories and in consultation with industry, ENGOs, and other stakeholders.
- Proposed emissions intensity targets for activities carried out in new large facilities and major transformations or expansions of existing facilities would be based on Best Available Technology Economically Achievable.
- Proposals for the treatment of emission reductions resulting from clean energy, demand-side management, and cogeneration are under development.
- Consideration will be given to establishing minimum emissions thresholds for companies (and, possibly, facilities) to ensure the regulatory burden is commensurate with the environmental benefits to be achieved.
- Companies would have several options for meeting their targets: reducing their own emissions; paying into a recognized technology investment fund; or purchasing domestic offset credits, or international credits, including "greened" international credits.
- A price assurance of \$15/tonne of carbon dioxide equivalent would be available for the 2008-2012 period.
- The Federal Government would work towards developing a policy not to seek a penalty greater than \$200 per excess tonne of emissions unless circumstances dictate otherwise.
- Monitoring, quantification, and reporting requirements would be implemented to ensure transparency and accountability and would build on the existing federal-provincial National Reporting Steering Committee process.
- The LFE regulations would be fully consistent with the various commitments that have been made by the Federal Government to industry, including existing Memoranda of

L'objectif du système des GEF est d'obtenir des réductions d'émission de la part des plus importants émetteurs du Canada au moyen d'un système basé sur le marché et conforme à la politique du gouvernement du Canada relative à la réglementation intelligente. Le système de GEF permettra de réaliser des réductions significatives des émissions de GES d'une manière qui maintient la compétitivité des industries canadiennes.

Le système des GEF concernera quelque 700 entreprises en activité au Canada.

En juillet 2005, le gouvernement a publié un avis d'intention qui indiquait comment le gouvernement fédéral compte mettre en œuvre sa politique de lutte contre les changements politiques en ce qui a trait aux réductions des émissions de GES par les GEF. L'avis donnait le résumé ci-dessous des points clés du système des grands émetteurs finaux.

- Un des éléments clés est le partenariat avec les provinces et les territoires.
- Ce partenariat comprend une utilisation maximale des accords d'équivalence permis en vertu de la LCPE (1999) afin d'assurer la cohérence à l'échelle nationale des cibles obligatoires relativement à l'intensité des émissions, mais qui permet le recours à un unique organe de réglementation au sein d'une même administration, s'il y a lieu.
- Les consultations sur l'élaboration du règlement proposé feront appel aux pratiques habituelles, lesquelles comprendront des consultations avec le Comité consultatif national de la LCPE (CCN de la LCPE).
- L'examen quinquennal de la LCPE (1999) fournirait l'occasion d'apporter des modifications législatives qui complèteraient l'élaboration et la mise en œuvre du règlement proposé sur les GEF.
- Les cibles seraient fondées sur des normes sectorielles relatives à l'intensité des émissions.
- Les cibles proposées à plus long terme seraient déterminées par le gouvernement en partenariat avec les provinces et les territoires et en consultation avec l'industrie, des ONGE et d'autres intervenants.
- Les cibles des émissions proposées pour les activités considérées qui ont lieu dans de nouvelles grandes installations et les transformations en profondeur ou les agrandissements d'installations existantes seraient fondées sur la meilleure technologie d'application rentable.
- Les propositions sur le traitement des réductions des émissions provenant de l'énergie propre, de la gestion axée sur la demande et de la cogénération sont en voie d'élaboration.
- On envisagerait l'imposition de seuils d'émission minimums aux sociétés (et peut-être même aux installations) afin de garantir que le fardeau réglementaire corresponde aux avantages procurés sur le plan de l'environnement.
- Les sociétés se verraient offrir plusieurs options pour atteindre leurs cibles : réduire leurs propres émissions; déposer de l'argent dans un fonds d'investissement technologique reconnu; ou acheter des crédits compensatoires intérieurs ou internationaux, y compris des crédits internationaux « écologisés ».
- On garantirait un prix de 15 \$ la tonne d'équivalent en dioxyde de carbone pour la période 2008-2012.
- Le gouvernement fédéral chercherait à élaborer une politique visant à exiger tout au plus une pénalité de 200 \$ la tonne d'émissions excédentaires, à moins que les circonstances n'obligent à procéder autrement.

Understanding regarding emission targets that have been signed with several industry associations and companies.

- Des exigences en matière de surveillance, de quantification et de déclaration seraient appliquées pour garantir la transparence et l'obligation de rendre compte, et prendraient appui sur l'actuel processus fédéral-provincial du comité de direction sur les rapports nationaux.
- Les règlements sur les GEF seraient pleinement conformes aux divers engagements pris par le gouvernement fédéral à l'égard de l'industrie, y compris les protocoles d'entente actuels qui ont été signés avec plusieurs associations et sociétés de l'industrie relativement aux cibles en matière d'émissions.

The Order provides the enabling mechanism for implementing this strategy.

Le décret fournit les mécanismes de mise en œuvre de cette stratégie.

Authority

Autorité

Under subsection 90(1) of CEPA 1999 (or "the Act"), the Governor in Council, acting on the recommendation of the Ministers of the Environment and of Health, may add a substance to Schedule 1 of the Act if the Governor in Council is satisfied that the substance meets any of the criteria set out in section 64 of CEPA 1999.

En vertu du paragraphe 90(1) de la LCPE (1999) (ou « la Loi », le gouverneur en conseil peut, sur recommandation des ministres de l'Environnement et de la Santé, ajouter une substance à l'annexe 1 de la Loi s'il est déterminé que la substance répond à un des critères établis à l'article 64 de la LCPE (1999).

Once a substance is added to Schedule 1 of CEPA 1999, the Government may proceed in developing risk management options.

Une fois la substance ajoutée à l'annexe 1 de la LCPE (1999), le gouvernement peut élaborer et mettre en œuvre des options de gestion du risque à son égard.

Assessment of Greenhouse Gases based on the Third Assessment Report of the IPCC

Évaluation des gaz à effet de serre basée sur le troisième rapport d'évaluation du GIEC

There is growing evidence that climate change is already occurring and the Earth's climate has changed since the pre-industrial era. Globally, average surface temperatures rose about 0.6°C over the 20th century, with North America warming by 0.7°C during the same period. In Canada, there have been fewer days with extreme low temperatures during winter, spring and summer, and more days with extreme high temperatures during winter and spring. The changes in daily minimum temperatures have been larger than the changes in daily maximum temperatures. This warming has been accompanied by a suite of other changes in the climate system that together give a collective picture of a warming world. For example, there has also been an increase in the frost-free period, and an increase in cloudiness. Precipitation in Canada has increased by an average of more than 10% over the 20th century. There have also been decreases in snow depth, in Arctic sea-ice extent and in the annual duration of lake and river ice cover. Most of the global warming of the past 50 years is likely to have been due to increases in greenhouse gas concentrations. Atmospheric GHG concentrations and their radiative forcings have generally increased over the 20th century as a result of human activities. The rates of increases for carbon dioxide and methane are unprecedented.

On a de plus en plus d'indications qu'un changement climatique est déjà en cours et que le climat de la Terre s'est modifié depuis l'époque préindustrielle. À l'échelle planétaire, les températures moyennes à la surface de la Terre ont grimpé d'environ 0,6 °C au cours du 20^e siècle, et l'Amérique du Nord s'est réchauffée de 0,7 °C au cours de la même période. Au Canada, on a constaté un nombre moins élevé de jours ayant des températures minimales extrêmes au cours de l'hiver, du printemps et de l'été et un nombre plus élevé de jours à températures plus élevées extrêmes au cours de l'hiver et du printemps. Les changements des températures quotidiennes minimales ont été plus importants que les changements des températures quotidiennes maximales. Le réchauffement s'est accompagné d'une série d'autres changements du système climatique qui donne une image d'ensemble d'une planète qui se réchauffe. Par exemple, il y a également eu un allongement de la période sans gel et une augmentation de la nébulosité. Les précipitations au Canada ont augmenté, en moyenne, de plus de 10 p. 100 au cours du 20^e siècle. Il y a aussi eu des diminutions de l'épaisseur de la neige, de l'étendue de la glace de mer dans l'Arctique et de la durée annuelle de la couverture de glace sur les lacs et les cours d'eau. La plus grande partie du réchauffement des 50 dernières années est probablement due aux augmentations des concentrations de gaz à effet de serre. Les concentrations atmosphériques de GES et leurs forçages radiatifs ont connu un accroissement général au 20^e siècle du fait des activités humaines. Les taux d'augmentation pour le dioxyde de carbone et le méthane sont sans précédent.

It is clearly demonstrated that the amount of future global warming will be dependent on the amount of greenhouse gas from human activity that is emitted in the future. Carbon dioxide concentrations, globally averaged surface temperatures and sea level are projected to increase under all IPCC emission scenarios during the 21st century. The projected warming of 1.4–5.8°C over

Il est clairement démontré que l'ampleur du réchauffement planétaire à venir dépendra de la quantité de gaz à effet de serre anthropiques qui sera émise dans l'avenir. Tous les scénarios d'émissions du GIEC projettent une élévation des concentrations de dioxyde de carbone, de la température en surface moyennée sur la planète et du niveau de la mer au cours du 21^e siècle. Le

the period 1990 to 2100 is very likely to be without precedent during the last 10,000 years. Global mean sea level is projected to rise between 10 and 90 cm by the end of this century. The IPCC further makes a number of statements of relevance to countries like Canada. For example, it is very likely that nearly all land areas will warm more rapidly than the global average, particularly those at northern high latitudes in the cold season. There is also projected to be a decrease in diurnal³ temperature range in many areas, with nighttime lows increasing more than daytime highs. More intense precipitation events are very likely, and there is likely to be an increase in summer continental drying and associated risk of drought over most mid-latitude continental interiors. The earth's cryosphere (snow, ice and permafrost) will continue to respond to the warming. The widespread retreat of glaciers and ice caps is projected to continue, as is the decrease in snow cover, permafrost and sea-ice extent.

These climatic changes have far reaching implications for the natural and human systems. Impacts are expected to become increasingly negative the larger and more rapid the changes in climate.

Environment Canada (EC) has prepared an EC Science Synthesis Report⁴ on the findings of the Third Assessment Reports of IPCC in the context of CEPA 1999. The purpose of this Report is to assess whether the GHGs meet one or more of the criteria set out in section 64 of the Act and considers only the scientific information presented in the IPCC TAR.

Impact on Natural Systems

An organism will respond to a change in its environment, including climate change, either by migrating or adapting, depending, among other things, on the magnitude and rate of climate change. In the event where the organism is unable to respond in either of these two ways, its local population will face extinction. With regard to entire ecosystems, modeling studies have shown that migration of ecosystems is unlikely to occur. Instead, species composition and/or dominance within the system will change. The outcome of these changes, some of which may take many years, decades or even centuries to occur, will be ecosystems unlike those of today. As this process unfolds, there may be large scale losses of unique contemporary ecosystems, over relatively short periods of time.

Based on the available international science presented in the IPCC TAR, there is high confidence in the collective evidence to support a conclusion that recent regional changes in temperature have had discernible impacts on many physical and biological systems. Examples of observational changes with linkages to climate change include shrinkage of glaciers; thawing of

réchauffement de 1,4 à 5,8 °C projeté pour la période de 1990 à 2100 est très probablement sans précédent depuis 10 000 ans. On projette une élévation de 10 à 90 cm de la moyenne planétaire du niveau de la mer d'ici la fin du siècle. Le GIEC présente en outre quelques énoncés qui sont pertinents pour des pays tels que le Canada. Par exemple, il est très probable que la presque totalité des régions terrestres se réchaufferont plus vite que la moyenne planétaire, surtout celles des hautes latitudes nord pendant la saison froide. On projette également un rétrécissement de l'amplitude thermique quotidienne³ dans de nombreuses régions, le minimum de la nuit montant plus que les maximums de la journée. Il est très probable qu'il y aura plus d'épisodes de précipitations intenses, et probable qu'il y aura en été, une augmentation de l'assèchement sur les continents et des risques connexes de sécheresse sur la plupart des régions de l'intérieur des continents des latitudes moyennes. La cryosphère (neige, glace et pergélisol) continuera à réagir au réchauffement. Le recul généralisé des glaciers et des calottes glaciaires se poursuivra, de même que la diminution de la couverture nivale, du pergélisol et de l'étendue de la glace de mer.

Ces changements du climat ont de très vastes implications pour les systèmes naturels et humains. On prévoit que les impacts seront de plus en plus négatifs au fur et à mesure que les changements climatiques deviendront de plus en plus importants et rapides.

Environnement Canada (EC) a préparé un rapport de synthèse⁴ sur les conclusions du troisième rapport d'évaluation du GIEC dans le contexte de la LCPE (1999). Ce rapport avait pour but d'évaluer si les GES répondent à un ou plusieurs critères définis à l'article 64 de la Loi et ne tient compte que de l'information scientifique présentée dans le TRE du GIEC.

Impact sur les systèmes naturels

Les organismes répondent aux changements de leur environnement, comme le changement climatique, soit en migrant soit en s'adaptant, selon, entre autres facteurs, l'intensité et la vitesse du changement en question. S'ils ne peuvent pas réagir d'aucune de ces façons, leur population locale sera menacée d'extinction. Dans le cas d'écosystèmes complets, les études par modélisation ont montré que la migration est une issue peu probable. À la place, il se produira des changements dans la composition en espèces et/ou de la dominance d'espèces données au sein de l'écosystème. Après ces changements, dont certains pourront prendre de nombreuses années, des décennies, voire des siècles, les écosystèmes en place seront différents de ceux d'aujourd'hui. À mesure du déroulement de ce processus, il pourra se produire des pertes à grande échelle d'écosystèmes uniques à l'heure actuelle, et ce, sur des périodes relativement courtes.

À la lumière des informations scientifiques internationales présentées dans le TRE du GIEC, on accorde une confiance élevée au fait que l'ensemble des indications suggère que les récents changements régionaux des températures ont eu des impacts perceptibles sur nombre de systèmes physiques et biologiques. Parmi les changements observés liés au changement climatique figurent

³ Relating to or occurring in a 24-hour period

⁴ MSC (2005), Greenhouse Gases (GHGs) within the Context of CEPA, 1999: A synthesis of relevant science from the IPCC Third Assessment Report http://www.ec.gc.ca/CEPARRegistry/documents/part/kyoto_ghg/index.cfm

³ Sur une période de 24 heures

⁴ SMC (2005), Les gaz à effet de serre (GES) dans le contexte de la LCPE (1999) : synthèse des éléments scientifiques pertinents issus du troisième Rapport d'évaluation du GIEC http://www.ec.gc.ca/CEPARRegistry/documents/part/kyoto_ghg/index.cfm

permafrost⁵; shifts in ice freeze and break-up dates on rivers and lakes; increases in rainfall and rainfall intensity in most mid- and high latitudes of the Northern Hemisphere; lengthening of growing seasons; and earlier flowering dates of trees, emergence of insects, and egg-laying in birds. In about 80% of the biological cases and about 99% of the physical cases the changes are consistent with well-established relationships between temperature and physical and biological processes. The observed changes indicate a sensitivity in these systems to climate changes of a magnitude much smaller than those projected for the coming century.

The EC Science Synthesis Report also indicates that according to the IPCC TAR there is high confidence that diversity in ecological systems will be adversely affected by climate change and sea-level rise in the future, with an increased risk of extinction for some species currently listed as “critically endangered” and of currently “endangered or vulnerable” species becoming even rarer in the 21st century. Recent modeling studies continue to show potential for significant disruption of ecosystems under climate change. As a class of ecosystems, inland waters are particularly vulnerable to climate change. Within these systems, the impacts include reduction and loss of lake and river ice, loss of habitat for coldwater fish, and increases in extinctions and invasions of exotics. Other natural ecosystems at risk include coral reefs, mangroves, and other coastal wetlands; montane ecosystems that are restricted to the upper 200-300 m of mountainous areas; prairie wetlands; remnant native grasslands; ecosystems overlying permafrost; and ice edge ecosystems that provide habitat for polar bears and penguins. Many of these ecosystems exist within Canada.

The Arctic region is identified as being extremely vulnerable to climate change, and major physical and ecological impacts are expected to appear rapidly there as warming in northern high latitudes is expected to be greater than the global average. There will be different species compositions on land and sea, poleward shifts in species assemblages, and severe disruptions for communities of people who lead traditional lifestyles.

Impacts on Systems on which Human Life Depends

Direct impacts of climate change on water resources and agriculture include changes to precipitation patterns, timing of snow-melt, glacier retreat, evaporation of soil moisture and surface water, and changes in crop yields. Climate change would further exacerbate the current water shortage and water quality problems in many water-scarce areas of the world. Climate change is projected to reduce stream flow and groundwater recharge in many parts of the world. It is projected that approximately 1.7 billion people presently living in water scarce regions of the world will increase to approximately 5 billion by the year 2025, depending on the rate of population growth.

⁵ Layer of soil or rock, at some depth beneath the surface, in which the temperature has been continuously below 0 °C for at least some years. It exists where summer heating fails to reach the base of the layer of frozen ground

le recul des glaciers; le dégel du pergélisol⁵; les changements des dates de prise et de rupture des glaces sur les cours d'eau et les lacs; les augmentations des quantités et de l'intensité des pluies sur la plupart des régions des latitudes moyennes et élevées de l'hémisphère Nord; un allongement des saisons de croissance; et un avancement des dates de floraison des arbres, d'émergence des insectes et de début de la ponte chez les oiseaux. Pour environ 80 p. 100 des manifestations biologiques et 99 p. 100 des manifestations physiques, les changements concordent avec des relations bien établies entre la température et des processus physiques et biologiques. Les changements observés indiquent que ces systèmes sont sensibles à des changements climatiques beaucoup plus faibles que ceux qu'on projette pour le siècle à venir.

Le rapport de synthèse d'EC indique également que, selon le TRE du GIEC, on accorde aussi une confiance élevée au fait que la diversité des écosystèmes sera affectée par le changement climatique et par l'élévation du niveau des mers, le tout s'accompagnant d'une augmentation au 21^e siècle du risque d'extinction pour certaines espèces déjà classées « gravement menacées d'extinction » et d'un accroissement de la rareté d'espèces « en voie de disparition » ou « vulnérables ». De récentes études par modélisation continuent de montrer un risque de perturbation significative des écosystèmes due au changement climatique. Les eaux intérieures, en tant que classe d'écosystèmes, sont particulièrement vulnérables au changement climatique. En ce qui les concerne, les impacts incluent la réduction et la disparition de la glace de lac et de cours d'eau, la perte d'habitat pour les poissons d'eaux froides et des augmentations des extinctions et des invasions d'espèces exotiques. Les autres écosystèmes naturels en péril sont les récifs coralliens, les mangroves et autres milieux humides côtiers; les écosystèmes alpins qui sont limités aux 200 ou 300 m supérieurs des régions montagneuses; les milieux humides de prairies; les prairies indigènes reliques; les écosystèmes situés sur du pergélisol et les écosystèmes des lisières des glaces qui assurent l'habitat des ours blancs et des pingouins. Le Canada abrite nombre de ces écosystèmes.

La région de l'Arctique est identifiée comme extrêmement vulnérable au changement climatique, et on prévoit que d'importantes conséquences physiques et écologiques y surviendront rapidement, puisque le réchauffement aux latitudes élevées de l'hémisphère Nord devrait être supérieur à la moyenne planétaire. On verra des modifications des compositions taxonomiques sur les terres comme en mer, des décalages vers le pôle des assemblages d'espèces, et de graves perturbations des collectivités humaines aux modes de vie traditionnels.

Impacts sur les systèmes essentiels pour la vie humaine

Les impacts directs du changement climatique sur les ressources en eau et l'agriculture sont des changements qui concernent les régimes de précipitations, la date d'apparition de la fonte des neiges, le recul des glaciers, l'évaporation de l'humidité du sol et des eaux de surface, et le rendement des cultures. Le changement climatique exacerberait les problèmes actuels de pénurie et de qualité de l'eau dans de nombreuses régions du monde où cette ressource est rare. Il a été projeté que le changement climatique réduirait l'écoulement et la recharge des eaux souterraines dans de nombreuses régions du monde, et que le nombre de personnes qui vivent dans ces régions, actuellement chiffré à

⁵ Couche de terre ou de pierre à une certaine profondeur sous la surface, dans laquelle la température a toujours été au-dessous de 0 °C durant au moins quelques années. C'est le cas lorsque le réchauffement durant l'été n'atteint pas le dernier niveau de la couche du sol congelé

Degradation of soil and water resources is one of the major future challenges for global agriculture. These processes are likely to be intensified by adverse changes in temperature and precipitation. Although some crops would benefit from modest warming and increases in CO₂, effects would vary among crops and regions. Some declines will occur due to drought in some areas, including parts of the Canadian Prairies. Overall climate change is likely to tip agriculture production in favour of well-to-do and well-fed regions at the expense of less well-to-do and less well-fed regions. By the 2080s, the additional number of people at risk of hunger as a result of climate change is estimated to be about 80 million.

Changes in extreme events and sea-level rise are arguably the most significant impacts of climate change for the environment on which human life depends, in the near term, having impacts on human safety and security as well as on the availability of fresh water, arable land, and agricultural productivity. People living in coastal zones will generally be negatively affected by sea-level rise. Highly diverse and productive coastal ecosystems, coastal settlements, and island states will continue to be exposed to pressures whose impacts are expected to be largely negative and potentially disastrous in some instances. Projected sea-level rise will increase the average annual number of people flooded in coastal storm surges. Tens of millions of people living in deltas, in low-lying coastal areas, and on small islands will face risk of displacement.

The vulnerability of human societies to climate extremes is demonstrated by the damage, hardship and death caused by events such as droughts, floods, heat waves, avalanches, and storms, hurricanes and cyclones. The frequency and magnitude of many extreme climate events increase even with a small temperature increase and will become greater at higher temperatures. The amplitude and frequency of extreme precipitation events is very likely to increase over many areas and the return periods for extreme precipitation events are expected to decrease. This would lead to more frequent floods and landslides with attendant loss of life and other health impacts, property damage, and loss to infrastructure and settlements. In addition, human settlements along low-lying coastlines are vulnerable to the combined effects of sea-level rise and storm surges. These settlements, and the coastal resources they depend on, would be threatened with flooding, wave damage and permanent inundation.

Greenhouse gas forcing in the 21st century could set in motion large-scale, high impact, non-linear, and potentially abrupt changes in the Earth's physical and biological systems that could have severe consequences at regional or global scales. Although the probabilities of triggering such events are poorly understood they should not be ignored, given the severity of their consequences. Some of these changes have low probability of occurrence during the 21st century; however, greenhouse gas forcing in the 21st century could set in motion changes that could lead to such transitions in subsequent centuries and some of these changes could be irreversible over centuries to millennia. Events of this type that might be triggered include complete or partial shutdown of the North Atlantic and Antarctic Deep Water

environ 1,7 milliard, passerait à quelque 5 milliards d'ici 2025, selon la croissance démographique.

La dégradation des sols et des ressources en eau est l'un des principaux défis que devra relever l'agriculture mondiale. Ces processus seront probablement intensifiés par des changements nocifs de température et de précipitation. Certaines cultures tireraient profit d'un réchauffement et d'une augmentation du CO₂ modérés, mais les effets de ce changement varieraient d'une culture et d'une région à l'autre. Il y aura des baisses dues à la sécheresse dans certaines régions, dont certaines parties des Prairies canadiennes. Le changement climatique global va probablement faire basculer la production agricole en faveur des régions mieux nanties et mieux nourries aux dépens des régions moins bien nanties et moins bien nourries. On estime que, d'ici les années 2080, le nombre de personnes qui risquent de souffrir de la faim du fait du changement climatique aura augmenté d'environ 80 millions.

Les changements des phénomènes extrêmes et l'élévation du niveau de la mer sont sans doute les conséquences du changement climatique les plus significatives à court terme pour l'environnement essentiel à la vie humaine, puisqu'ils ont des incidences sur la santé et la sécurité des hommes, sur la disponibilité d'eaux douces et de terres arables, et sur la productivité de l'agriculture. Les populations des zones côtières seront généralement affectées par l'élévation du niveau marin. Des écosystèmes côtiers très diversifiés et productifs, des établissements côtiers et des états insulaires resteront exposés à des pressions dont on prévoit que les impacts resteront largement négatifs, voire désastreux dans certains cas. L'élévation projetée du niveau des mers fera augmenter le nombre annuel moyen de personnes inondées par les ondes de tempête. Des dizaines de millions de gens vivant dans des deltas, sur des côtes basses et dans de petites îles risquent de devoir être déplacés.

La preuve de la vulnérabilité des sociétés humaines et des écosystèmes aux extrêmes climatiques est donnée par les dommages, les souffrances et les décès causés par des phénomènes tels que les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur, les avalanches et les tempêtes, les ouragans et les cyclones. La vulnérabilité des établissements humains situés le long de côtes basses aux effets combinés de l'élévation du niveau marin et des ondes de tempête fait que ces établissements, de même que les ressources côtières qui assurent leur survie, sont à la merci des inondations, des dommages dus aux vagues et de l'ennui permanent.

Le forçage des gaz à effet de serre qui se produira au cours du 21^e siècle pourrait déclencher des changements de grande échelle, de fort impact, non linéaires et potentiellement soudains des systèmes physiques et biologiques de la Terre qui pourraient avoir des conséquences graves à des échelles régionales ou planétaires. Bien que l'on comprenne encore mal les probabilités de survenue de tels événements, ils ne sauraient être laissés de côté, étant donné la gravité de leurs éventuelles conséquences. Certains de ces changements ont une faible probabilité de survenir au cours du 21^e siècle; toutefois, le forçage des gaz à effet de serre au 21^e siècle pourrait mettre en marche des changements qui entraîneraient ce genre de transitions dans les siècles à venir et qui pourraient être irréversibles pendant des siècles, voire des

formation, disintegration of the West Antarctic and Greenland Ice Sheets, and major perturbations of biosphere-regulated carbon dynamics.

Impacts on Human Life

If heat waves increase in frequency and intensity, (as they are very likely to do), the risk of death and serious illness would increase, principally in older age groups and the urban poor. The greatest increases in thermal stress are forecast for mid- to high-latitude cities, especially in populations that have limited resources. The effects of an increase in heat waves often would be exacerbated by increased humidity and urban air pollution. There is medium to high confidence of expansion of areas of potential transmission of malaria and dengue by 2050 to 2100. An increase in deaths, injuries, and infections associated with extreme weather such as floods and storms could also occur as a result of climate change.

In Canada, the projected increased frequency and severity of heat waves may lead to an increase in illness and death, particularly among young, elderly and frail people, especially in large urban areas. Acclimatization may be slower than the rate of ambient temperature change. Vector-borne diseases, including malaria and dengue fever, may expand their ranges in the United States and may develop in Canada.

Based on the above and the more detailed scientific knowledge, as documented in the IPCC TAR and summarized in the EC Science Synthesis Report, there is sufficient evidence to conclude that greenhouse gases constitute or may constitute a danger to the environment on which life depends, thereby satisfying criterion (b) as set out in section 64 of CEPA 1999. This is the legislative basis for adding these six greenhouse gases to Schedule 1 of CEPA 1999.

Alternatives

In light of the above, the Minister of the Environment and the Minister of Health have determined that the alternative of not recommending the addition of these Greenhouse gases to Schedule 1 of CEPA 1999 is not acceptable. If the government were not to add these substances, it would be unable to use CEPA 1999 Parts 5 and 11 as the legislative vehicle for implementing the Large Final Emitters system. There is no other federal legislation that can target risk management actions for GHGs at the specific sectors and substances. Furthermore, CEPA 1999 allows for co-operative implementation with provinces, territorial or aboriginal governments and provides for flexible compliance options. Using the existing legislation is supportive of the Government's policy on Smart Regulations.

The addition of a substance to Schedule 1 legally enables the federal government to take appropriate actions and to make a full range of management instruments available under CEPA 1999, including regulations.

millénaires. Parmi les événements de ce type qui pourraient être déclenchés figurent l'arrêt total ou partiel de la formation d'eau profonde dans l'Atlantique Nord et dans l'océan Antarctique, la désintégration des inlandsis de l'Antarctique de l'Ouest et du Groenland, ainsi que des perturbations majeures et la dynamique du carbone régulée par la biosphère.

Impacts sur la vie humaine

Si les vagues de chaleur augmentent de fréquence et d'intensité, comme il est très probable qu'elles le fassent, il s'ensuivra une augmentation du risque de décès et de maladies graves, surtout chez les gens âgés et les populations urbaines pauvres. C'est dans les villes des latitudes moyennes à élevées que l'on prévoit les plus fortes augmentations du stress thermique, et en particulier chez les populations aux ressources limitées. Les effets de l'accroissement des vagues de chaleur seraient souvent exacerbés par une hausse du taux d'humidité et de la pollution de l'air urbain. On accorde une confiance moyenne à élevée à l'expansion des régions où pourraient être transmis le paludisme et la dengue d'ici 2050 à 2100. Le changement climatique pourrait aussi causer une augmentation du nombre de décès, de blessures et d'infections associés aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les tempêtes.

Pour le Canada, l'augmentation projetée de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur peut entraîner une augmentation des maladies et des décès, surtout chez les enfants, les vieillards et les gens fragiles, et en particulier dans les grandes agglomérations. L'acclimatation pourrait être plus lente que le changement des températures. Les maladies à transmission vectorielle, dont le paludisme et la dengue, pourraient connaître une expansion de leur aire de distribution aux États-Unis et apparaître au Canada.

Sur la base des données ci-dessous et de connaissances scientifiques plus détaillées, telles que celles qui sont présentées dans le TRE du GIEC et résumées dans le rapport de synthèse d'EC, on dispose d'indications suffisantes pour conclure que les gaz à effet de serre constituent ou peuvent constituer un danger pour l'environnement essentiel à la vie, et répondent donc au critère b) de l'article 64 de la LCPE (1999). Il s'agit du fondement législatif pour ajouter ces six gaz à effet de serre à l'annexe 1 de la LCPE (1999).

Solutions envisagées

À la lumière de ce qui précède, le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé ont déterminé que la recommandation de ne pas ajouter ces gaz à effet de serre à l'annexe 1 de la LCPE (1999) n'est pas acceptable. Si le gouvernement n'inscrivait pas ces substances, il ne lui serait pas possible d'utiliser les parties 5 et 11 de la LCPE (1999) comme base pour le système des grands émetteurs finaux. Aucune autre loi fédérale ne peut cibler les activités de gestion du risque pour les GES touchant les secteurs et substances spécifiques. En outre, la LCPE (1999) permet la mise en œuvre en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones et prévoit des options flexibles pour la conformité. Utiliser la loi actuelle appuie la politique du gouvernement du Canada relative à la réglementation intelligente.

L'ajout d'une substance à l'Annexe 1 donne au gouvernement fédéral le pouvoir légal de prendre les mesures qui s'imposent et d'offrir une gamme complète d'instruments de gestion en application de la LCPE (1999), y compris une réglementation.

Benefits and Costs

There will be no incremental costs to the public, industry or governments associated with this Order for adding the six GHG substances to Schedule 1 of CEPA 1999. The costs and benefits would be assessed during the risk management phase, when the government will undertake an appropriate assessment of the potential impacts of a suite of instruments. These measures and technologies are expected to be considered in consultation with various federal government departments, provincial and territorial governments and other stakeholders.

ConsultationIPCC Consultations Process

As described above, this Order is based on the international scientific knowledge presented in the Third Assessment Report of the IPCC, and it was not deemed necessary to undertake assessments of the six Kyoto GHGs specifically for Canada. Canada has been actively involved in the writing and reviewing process of all the reports published by the IPCC.

IPCC does not conduct new research or monitor climate-related data. Its mandate is to assess, on a comprehensive, objective, open and transparent basis, the scientific, technical and socio-economic information on climate change that is available around the world in peer-reviewed literature, journals, books and, where appropriately documented, in industry literature and traditional practices. This approach ensures that IPCC reports provide balanced reporting of viewpoints and are policy relevant but not policy-prescriptive or policy-driven.

The following brief description of the IPCC writing and review process highlights the scope of the consultations that take place prior to the publication of any IPCC report on climate change⁶.

IPCC Writing and Reviewing Process

Approximately 1,000 experts from all over the world have been directly involved in drafting, revising and finalizing IPCC reports. In addition, about 2,500 experts participate in the review process. IPCC authors have been nominated by governments and by international organizations and come from universities, research centres, business and environmental associations, and other organizations in approximately 120 countries. Through this worldwide network the IPCC seeks to represent all geographic regions and to reflect a diverse range of scientific, technical and socio-economic views and expertise.

Working groups, with lead authors for each chapter of the assessment reports, are established and are responsible for representing the range of prevailing scientific-technical viewpoints and expertise as well as ensuring appropriate representation of experts from developing and developed countries, and countries with economies in transition.

The lead authors write a first draft of the assessment report based mostly on peer-reviewed literature, making sure to include

⁶ The description of the IPCC consultation process draws directly from the IPCC brochure on "Introduction to the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) – 2003" (www.ipcc.ch/about/beng.pdf)

Avantages et coûts

L'ajout des six substances à l'annexe 1 de la LCPE (1999) n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour le public, l'industrie ou les gouvernements. Lorsque le gouvernement analysera la mise en œuvre de mesures de gestion du risque, il entreprendra l'évaluation appropriée des impacts d'un ensemble d'instruments en terme de coûts et avantages. On prévoit que ces mesures et technologies seront examinées en consultation avec divers ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants.

ConsultationsProcessus de consultations du GIEC

Comme on l'a décrit plus haut, ce décret est basé sur les connaissances scientifiques internationales présentées dans le troisième rapport d'évaluation du GIEC, et il n'a pas été jugé nécessaire d'effectuer des évaluations des six GES visés par le Protocole de Kyoto dans le contexte spécifique du Canada. Le Canada a en effet participé activement au processus de rédaction et d'examen de tous les rapports publiés par le GIEC.

Le GIEC n'effectue pas de nouvelles recherches ni ne surveille les données d'ordre climatologique. Son mandat est d'évaluer, de façon exhaustive, objective, ouverte et transparente, l'information scientifique, technique et socio-économique sur le changement climatique qui est disponible à l'échelle mondiale dans la littérature, tels les journaux scientifiques et les ouvrages revus par des pairs et, lorsqu'elle est appuyée par une documentation suffisante, dans la littérature de l'industrie et les pratiques traditionnelles. Grâce à cette approche, les rapports du GIEC fournissent un compte rendu équilibré des points de vue et sont pertinents en matière de politiques, sans en prescrire ni être régis par elles.

Une courte description du processus de rédaction et d'examen du GIEC mettant en lumière la portée des consultations qui ont eu lieu avant la publication de tous les rapports du GIEC sur le changement climatique⁶ est fournie ci-dessous.

Processus de rédaction et d'examen du GIEC

Environ 1 000 experts de partout dans le monde ont été directement impliqués dans la rédaction, l'examen et la finalisation des rapports du GIEC. De plus, quelque 2 500 experts participent au processus d'examen. Les auteurs du GIEC, nommés par leurs gouvernements et par des organisations internationales, sont issus du milieu universitaire, des centres de recherche, d'associations commerciales et environnementales et d'autres organismes d'environ 120 pays. Avec ce réseau mondial, le GIEC tente de représenter toutes les régions géographiques et de refléter une vaste gamme de points de vue et d'expertise sur les plans scientifique, technique et socio-économique.

Des groupes de travail, avec des auteurs principaux pour chaque chapitre des rapports d'évaluation, ont la tâche de présenter les points de vue et expertises scientifiques et techniques de l'heure et de veiller à ce que les pays industrialisés, les pays en développement et les pays à économie en transition soient adéquatement représentés par des experts.

Les auteurs principaux rédigent une première version du rapport d'évaluation, basée surtout sur la littérature révisée par les

⁶ La description du processus de consultation du GIEC est directement issue de sa brochure « Introduction au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – 2003 » (www.ipcc.ch/about/beng.pdf)

literature published in languages other than English. They also consider the most recent scientific findings and reports from national academies of sciences, industry and United Nations bodies, carefully weighing any lack of previous peer review. Diverging viewpoints that are scientifically sound are clearly identified in the draft text.

To ensure that they are credible, transparent and objective, the IPCC reports pass through a rigorous two-stage review process.

During the first review, the drafts are circulated to specialists with significant expertise and publications in the field. The reviewers comment on the completeness and objectivity of the scientific and technical content. In the second stage, the revised drafts are then distributed to governments for government technical review, and to all authors and expert reviewers. The expert and government comments are then incorporated into the final draft reports.

Concurrently with preparation of the main report a Summary for Policymakers is also prepared for the Assessment Report and Special Report, which has to be consistent with the full scientific and technical assessment. The Summaries for Policymakers undergo a simultaneous expert and government review. They are then approved by the working group, with the concurrence of the lead authors, to ensure that they are consistent with the underlying scientific-technical report. Finally, the Summaries for Policymakers are formally accepted by the entire IPCC.

CEPA National Advisory Committee

The CEPA National Advisory Committee (NAC) has been given an opportunity to advise the Minister of the Environment and the Minister of Health on the scientific evidence supporting the recommendations of adding these substances or groups of substances to Schedule 1 of CEPA 1999. The science assessment, "Greenhouse Gases within the Context of CEPA 1999: A synthesis of relevant science from the IPCC Third Assessment Report", was reviewed and commented on by CEPA NAC as well as discussed at their conference call of May 27, 2005. There were minor comments made on EC's Science Synthesis Report which were factored into the version released publicly and no concerns raised with respect to the addition of these substances or groups of substances to Schedule 1 of the Act.

Consultations on the Proposed Order Following Pre-Publication in the *Canada Gazette*, Part I

On September 3, 2005 the proposed Order for adding the six GHG substances to Schedule 1 of CEPA 1999 was published in the *Canada Gazette*, Part I for a 60-day comment period. During this comment period Environment Canada received a total of 24 comments from industry, Environmental Non-Government Organizations (ENGO) and the public. In addition, three Notices of Objection were received during the comment period, from the Province of Alberta, an industry association, and a private citizen.

pairs, tout en veillant à y inclure la littérature publiée dans des langues autres que l'anglais. De plus, ils prennent en considération les plus récents rapports et résultats scientifiques des académies des sciences nationales, de l'industrie et d'organes des Nations Unies, en soulevant soigneusement les cas d'absence de contre-expertise préalable. Les points de vue divergents qui sont scientifiquement défendables sont clairement identifiés dans la première version.

Pour assurer la crédibilité, la transparence et l'objectivité des rapports du GIEC, on les soumet à un rigoureux processus d'examen en deux étapes.

Pour le premier examen, les versions provisoires sont communiquées à des spécialistes particulièrement compétents et ayant beaucoup publié dans le domaine. Les examinateurs formulent des commentaires sur l'exhaustivité et l'objectivité du contenu scientifique et technique. À la deuxième étape, les versions provisoires révisées sont communiquées aux gouvernements, qui en font un examen technique et à tous les auteurs et examinateurs experts. Les commentaires des experts et des gouvernements sont ensuite intégrés à l'ébauche finale.

Parallèlement à la préparation du rapport principal, on prépare pour le Rapport d'évaluation et le Rapport spécial, un Résumé à l'intention des décideurs, qui doit concorder avec l'évaluation scientifique et technique complète. Les résumés à l'intention des décideurs subissent un examen simultané par les experts et les gouvernements. Ils sont ensuite approuvés par le Groupe de travail, avec le concours des auteurs principaux, qui s'assurent de leur correspondance avec le rapport scientifique-technique principal. Enfin, les résumés à l'intention des décideurs sont officiellement acceptés par l'ensemble du GIEC.

Comité consultatif national de la LCPE

Le comité consultatif national (CCN) de la LCPE a eu la possibilité de conseiller le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé quant aux indications scientifiques sur lesquelles sont fondées les recommandations d'ajouter ces substances ou groupes de substances à l'annexe 1 de la LCPE (1999). Le rapport de synthèse intitulé « Les gaz à effet de serre (GES) visés par le Protocole de Kyoto et la LCPE (1999) : synthèse des éléments scientifiques pertinents issus du troisième Rapport d'évaluation du GIEC dans le contexte de l'article 64 de la LCPE (1999) », a fait l'objet d'examen et de commentaires par le CCN de la LCPE et a aussi fait l'objet d'une discussion lors d'une téléconférence le 27 mai 2005. Certains commentaires mineurs ont été présentés au sujet du rapport de synthèse d'EC et la version publiée a tenu compte de ces commentaires. Aucune inquiétude n'a été manifestée en ce qui concerne l'ajout de ces substances ou groupes de substances à l'annexe 1 de la Loi.

Consultations sur le décret proposé à la suite de l'avis publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I

Le 3 septembre 2005, le décret proposé visant l'ajout de six substances de GES à l'annexe 1 de la LCPE (1999) a été publié dans la *Gazette du Canada* Partie I pour une période de consultation de 60 jours. Au cours de cette période, Environnement Canada a reçu un total de 24 commentaires de l'industrie, d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) et du grand public. De plus, trois avis d'opposition ont été déposés au cours de la période de commentaires, provenant de la province de l'Alberta, d'une association de l'industrie et d'un simple citoyen.

Comments on the proposed Order from ENGOs and most private citizens supported the addition of the GHGs to Schedule 1 of CEPA 1999 and agreed with the scientific basis for the addition, while those from the government of Alberta, one citizen and most industries expressed concerns about the science, or questioned whether CEPA 1999 is the most appropriate instrument to use to manage GHGs. One industry association did not oppose the use of CEPA 1999 as the regime for Large Final Emitters but expressed concern with the implication of GHGs being considered “toxic” under the Act.

All comments and Notices of Objection received have been carefully considered in finalizing the proposed Order. The responses by Environment Canada and Health Canada to the comments and the notices of objection received are available at <http://www.ec.gc.ca/CEPARRegistry/>. A summary of the comments and the responses to those comments are presented below.

Science

The most prominent concern contained in the comments of those opposed to the addition of GHGs to Schedule 1 of CEPA was with regard to the validity and selection of the science that supports the conclusion that GHGs “constitute or may constitute a danger to the environment on which life depends” through their contribution to climate change. Questions were raised about the government’s perceived reliance on the Summary for Policymakers (SPM) Report. Further, it was contended that other studies which suggest that climate change is a natural phenomenon should have been considered.

EC explained that it did not, in fact, rely on the Summary for Policymakers of the IPCC’s Third Assessment Report (TAR) for the science to support the conclusion that the six GHGs are toxic under paragraph 64(b) of CEPA 1999. Rather, the comprehensive technical reports that are part of the TAR provide the scientific justification for listing GHGs on Schedule 1 of CEPA 1999. The material presented in the EC Science Synthesis Report was noted as being illustrative of that underlying body of science. The IPCC TAR reviewed published literature available up to and including 2001. The body of science reviewed in the TAR is enormous. Scientific papers that have been published since that date strongly support and even strengthen the conclusions of the TAR. EC is convinced that the weight-of evidence in support of adverse impacts arising from continued increases in anthropogenic sources of GHGs is substantial. No additional scientific evidence was brought forward which would have led to a change in conclusions.

Using CEPA 1999 to Regulate GHGs

A number of submissions suggested that climate change issues should not be managed under an existing Act, or part of an Act (i.e. Part 5), that addresses the regulation of toxic substances. It was proposed by a couple commenters that a new Act be developed for this purpose. Other specific comments made included: carbon dioxide and the other Kyoto GHGs would be labeled “toxic”, which is contrary to the commonly held understanding of the term; the government should, within the context of CEPA 1999, identify or define the degree of toxicity of each of the GHG’s that are being proposed for addition to Schedule 1 of the Act or consider creating sub-categories for the GHGs to distinguish these substances on the basis of their toxicity; and that

Les commentaires reçus des ONGE et de la plupart des simples citoyens au sujet du décret proposé appuyaient l’ajout des GES à l’annexe 1 de la LCPE (1999) et acceptaient les études scientifiques soutenant l’ajout. Les commentaires du gouvernement de l’Alberta, d’un citoyen et de la plupart des industries manifestaient certaines préoccupations au sujet des données scientifiques ou questionnaient l’utilisation de la LCPE (1999) comme instrument le plus adéquat pour gérer les GES. Une association de l’industrie ne s’opposait pas à l’utilisation de la LCPE (1999) comme régime des grands émetteurs finaux mais a communiqué une préoccupation face à l’implication que les GES étaient jugés « toxiques » en vertu de la Loi.

Tous les commentaires et avis d’opposition reçus ont été évalués soigneusement lors de la finalisation du décret proposé. Les réponses d’Environnement Canada et de Santé Canada aux commentaires et aux avis d’opposition reçus peuvent être consultés à : <http://www.ec.gc.ca/CEPARRegistry/>. Un résumé des commentaires et des réponses à ces commentaires est présenté ci-après.

Éléments scientifiques

La préoccupation la plus importante présentée dans les commentaires des parties opposées à l’ajout des GES à l’annexe 1 de la LCPE avait trait à la validité et à la sélection des méthodes scientifiques qui soutiennent la conclusion que les GES « constituent ou pourraient constituer un danger pour l’environnement essentiel à la vie » de par leur contribution au changement climatique. Des questions soulevées portaient sur la fiabilité perçue du gouvernement sur le Résumé à l’intention des décideurs. En outre, on a soutenu qu’il aurait fallu considérer d’autres études qui suggèrent que le changement climatique est un phénomène naturel.

EC a expliqué qu’en fait, il ne s’était pas fié au Résumé à l’intention des décideurs du troisième rapport d’évaluation (TRE) du GIEC pour attester que l’étude scientifique confirme l’énoncé selon lequel les six GES sont toxiques en vertu de l’alinéa 64b) de la LCPE (1999). Plutôt, les rapports techniques détaillés qui font partie du TRE fournissent l’explication scientifique pour ajouter les GES à la liste de l’annexe 1 de la LCPE (1999). On a noté que le matériel présenté dans le rapport de synthèse d’EC illustre cet ensemble scientifique sous-jacent. Le TRE du GIEC examinait la littérature publiée jusqu’en 2001. L’ensemble de données scientifiques étudié dans le TRE est énorme. Les documents scientifiques qui ont été publiés depuis ce moment-là appuient solidement et renforcent même les conclusions du TRE. EC est convaincu que la valeur probante de la preuve au sujet des impacts négatifs découlant des augmentations continues des sources anthropiques des GES est importante. Aucune preuve scientifique supplémentaire n’a été soulevée pour mener à des changements aux conclusions tirées.

Utilisation de la LCPE (1999) pour réglementer les GES

Un certain nombre de commentaires ont suggéré que les problèmes liés aux changements climatiques ne devraient pas être gérés en vertu d’une Loi actuelle ou d’une partie d’une Loi actuelle (p.ex. partie 5), qui traite de la réglementation des substances toxiques. Quelques suggestions ont proposé l’adoption d’une nouvelle Loi à cette fin. D’autres commentaires précis qui ont été communiqués comprenaient notamment : le dioxyde de carbone et les autres GES de Kyoto devraient être étiquetés « toxiques », ce qui est contraire à la compréhension courante du terme; le gouvernement devrait, dans le contexte de la LCPE (1999), identifier ou définir le degré de toxicité de chaque GES proposé comme ajout à l’annexe 1 de la Loi ou envisager la création de

provisions other than those found under Part 5 of CEPA 1999 could be used to regulate GHGs, namely, the International Air Pollution provisions (Part 7, Division 6).

Environment Canada has examined the legislative options available for addressing the environmental risks posed by GHGs, and concluded that Part 5 of CEPA 1999 is the preferred vehicle under which the GHGs regulatory and management regime should be developed. This conclusion was based on several considerations. First, CEPA 1999 is the only existing federal legislation with authorities that targets the substances (i.e. the GHGs) to be reduced and the specific sectors. Second, the Act enables a cooperative implementation approach with provincial, territorial or aboriginal governments by allowing for both equivalency agreements with other levels of government that have their own equivalent regulatory regimes and administrative agreements to streamline the administration of GHG regulations. Third, the approach to manage GHG emissions has been carefully designed to ensure that it would be equitable both among regions and the LFE sectors which is most effectively achieved under Part 5 of CEPA 1999. Finally, GHGs meet at least minimally the paragraph 64(b) criterion for listing on Schedule 1 under CEPA 1999. Further, as the effects of climate change cannot be attributed to individual GHGs, the Kyoto Protocol GHGs gases are being treated collectively within the proposed Order. However, knowledge of which of the gases pose the greatest risk helps to inform the management process, with initial efforts directed at the highest risk substances and sectors.

Benefits and Costs

A few commenters questioned the statement in the RIAS that accompanied the Order that there would be no incremental costs borne by governments, industry or the public as a result of the addition of the six GHGs to Schedule 1 of CEPA 1999.

In response, Environment Canada clarified that the Order to add the six GHGs to Schedule 1 enables the federal government to take appropriate measures during the risk management phase. Therefore, no incremental costs are incurred by the public, industry or governments at this stage. Incremental costs and benefits of managing GHGs will be assessed during the risk management phase.

Notices of Objection

Under subsection 332(2) of the Act, a person may file a Notice of Objection requesting that a Board of Review be established. The Ministers may then establish a Board of Review to "...inquire into the nature and extent of the danger posed by the substance in respect of which the decision is made..." (section 333).

Three Notices of Objection were received, two of which clearly requested a Board of Review while the third did not. Regardless, the Ministers have carefully reviewed each of the three Notices of Objection in considering the need for a Board of Review. The Notices of Objection requesting a Board of Review contended that there was not a sufficient weight of scientific evidence presented or analyzed to validate the conclusion that anthropogenic sources of GHGs constitute or may constitute a danger to the

catégories secondaires pour les GES pour distinguer ces substances sur la base de leur toxicité; et que des dispositions autres que celles de la partie 5 de la LCPE (1999) pourraient être utilisées pour réglementer les GES, notamment les dispositions sur la pollution atmosphérique internationale (partie 7, section 6).

Environnement Canada a examiné les options législatives disponibles pour s'attaquer aux risques à l'environnement posés par les GES et a conclu que la partie 5 de la LCPE (1999) est le véhicule préféré pour établir le régime réglementaire et de gestion des GES. Cette conclusion s'est fondée sur plusieurs éléments. Tout d'abord, la LCPE (1999) est la seule législation fédérale actuelle contenant des autorités qui ciblent les substances (c.-à-d. les GES) à réduire et les secteurs précis. Ensuite, la Loi permet une approche de mise en œuvre en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones en permettant tant les accords d'équivalence avec les autres niveaux de gouvernements qui ont leurs propres régimes réglementaires qu'avec les accords administratifs entre le gouvernement fédéral et une autre compétence afin de rationaliser l'administration de la réglementation en matière de GES. Troisièmement, l'approche pour la gestion des émissions de GES a été conçue soigneusement pour assurer qu'elle sera équitable parmi les régions et les secteurs des GEF, ce qui s'accomplira plus efficacement en vertu de la partie 5 de la LCPE (1999). Enfin, les GES répondent au moins de façon minimale au critère de l'alinéa 64b) pour la liste de l'annexe 1 en vertu de la LCPE (1999). En outre, comme les effets des changements climatiques ne peuvent pas être imputés aux GES individuels, les GES du Protocole de Kyoto sont traités collectivement à l'intérieur du décret proposé. Toutefois, les connaissances sur les gaz qui posent le plus grand risque servent à informer le processus de gestion, et à diriger les premiers efforts vers les substances et secteurs à plus grand risque.

Avantages et coûts

Quelques commentaires questionnaient l'énoncé dans le RÉIR accompagnant le décret affirmant que l'ajout des substances à l'annexe 1 de la LCPE (1999) n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour le public, l'industrie ou les gouvernements.

En réponse, Environnement Canada a clarifié que le décret visant l'ajout des six GES à l'annexe 1 permet au gouvernement fédéral d'adopter les mesures adéquates au cours de l'étape de la gestion du risque. Donc, l'ajout des substances n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour le public, l'industrie ou les gouvernements à cette étape-ci. Les coûts supplémentaires et les avantages de la gestion des GES seront évalués au cours de l'étape de la gestion du risque.

Avis d'opposition

En vertu du paragraphe 332(2) de la Loi, une personne peut présenter un avis d'opposition demandant l'établissement d'une commission de révision. Les ministres peuvent ensuite établir une commission de révision « chargée d'enquêter sur la nature et l'importance du danger que représente la substance visée ... » (article 333).

Trois avis d'opposition ont été déposés, dont deux demandaient expressément une commission de révision alors que la troisième ne faisait pas cette requête. Peu importe, les ministres ont examiné avec soin chacun de ces trois avis d'opposition pour déterminer la nécessité d'une commission de révision. Les avis d'opposition demandant une commission de révision soutenaient qu'un poids insuffisant était accordé à la preuve scientifique présentée ou analysée pour valider le danger pour l'environnement

environment upon which life depends; that greater consideration should be given to the views that global warming is a natural rather than human made phenomenon; and that the Government should rely on Canadian or non-international scientific studies to reach its conclusions about the causes and sources of climate change. Furthermore, one of these notices contended that the Minister of Health should have concluded that GHGs are toxic to human health, and that an inadequate assessment was done of the economic and competitiveness implications of adding GHGs to Schedule 1 of the Act.

Upon careful consideration, the Ministers of the Environment and of Health concluded that a Board of Review is not necessary in this instance. This decision is based upon the following considerations:

- The bulk of the available science supports the Ministers' conclusion that, given historical data and projected emissions over the next century, the six Kyoto greenhouse gases will be the dominant force in climate change over the coming century, and for some time beyond. The impacts of climate change are already being felt with adverse consequences for some vulnerable species and ecosystems. For the coming century and beyond, the impacts will become increasingly negative, the larger and more rapid the changes in climate. As such, the Ministers have concluded that the Kyoto GHGs constitute or may constitute a danger to the environment on which life depends.
- Scientific studies which were published after those considered in the TAR strongly support and even strengthen the TAR's conclusions.
- Canadian research identifying Canadian impacts are included in the IPCC review of published literature, and thus form part of the IPCC TAR which was the basis for the EC Science Synthesis Report.
- Human health-related impacts are considered in the IPCC TAR.
- The addition of GHGs or any other substances to Schedule 1 under CEPA 1999 does not require the Minister of Health to conclude that the implicated substances are toxic under the Act to human health. This action simply requires that one of the three section 64 criteria is satisfied.
- The comments are consistent with previously stated positions expressed during the consultations and were considered by Environment Canada during the development of the proposed Order.
- A Board of Review would be most unlikely to reveal additional information that would be relevant to the decisions to be made, as the Notices of Objection did not bring forward considerations, either scientific or otherwise, that had not previously been considered.

Compliance and Enforcement

There are no compliance or enforcement requirements associated with the addition of the GHGs to Schedule 1 itself.

essentiel à la vie; qu'une considération plus grande devrait être accordée aux points de vue jugeant que le réchauffement planétaire est un phénomène naturel plutôt qu'anthropique; et que le gouvernement devrait se fier sur des études scientifiques canadiennes ou non internationales pour atteindre ses conclusions au sujet des causes et sources des changements climatiques. En outre, un de ces avis soutenait que le ministre de la Santé devrait avoir conclu que les GES sont toxiques à la vie humaine et qu'une évaluation inadéquate avait été réalisée des répercussions économiques et sur la compétitivité de l'ajout des GES à l'annexe 1 de la Loi.

Après avoir soigneusement étudié les commentaires et les avis d'opposition, les ministres de l'Environnement et de la Santé ont conclu qu'une commission de révision n'était pas nécessaire en la circonstance. Cette décision se fonde sur les éléments ci-après :

- La plus grande partie de la preuve scientifique appuie la conclusion des ministres à l'effet qu'étant donné les données historiques et les émissions projetées au cours du siècle à venir, les six gaz à effet de serre de Kyoto seront la force dominante du changement climatique au cours du siècle à venir et pour une période plus longue. Les impacts des changements climatiques sont déjà ressentis et engendrent des conséquences nuisibles pour certaines espèces et certains écosystèmes vulnérables. Au cours du siècle à venir et à plus long terme, les impacts seront de plus en plus négatifs, au fur et à mesure des changements climatologiques plus importants et plus rapides. À ce titre, les ministres ont conclu que les GES de Kyoto constituent ou pourraient constituer un danger pour l'environnement essentiel à la vie.
- Les études scientifiques qui ont été publiées après celles évaluées dans le TRE soutiennent et consolident même les conclusions du TRE.
- Les recherches au Canada qui identifient les impacts au Canada sont comprises dans l'examen de la littérature publiée du GIEC, et font donc partie intégrante du TRE du GIEC qui formait la base du rapport de synthèse d'EC.
- Les impacts anthropiques sont évalués dans le TRE du GIEC.
- L'ajout des GES ou de toute autre substance à l'annexe 1 de la LCPE (1999) n'exige pas que le ministre de la Santé détermine que les substances dont il est question sont toxiques pour la santé humaine en vertu de la Loi. L'ajout exige simplement de satisfaire à un des trois critères de l'article 64.
- Les commentaires sont cohérents par rapport aux positions énoncées préalablement, exprimées au cours des consultations et Environnement Canada en a tenu compte au cours de l'élaboration du décret proposé.
- Il serait très peu probable qu'une commission de révision révèle des informations supplémentaires qui seraient pertinentes par rapport aux décisions à prendre étant donné que les avis d'opposition n'ont pas soulevé d'éléments, scientifiques ou autres, qui n'avaient pas préalablement été évalués.

Respect et exécution

Aucune exigence en matière de conformité ou d'application ne se rattache à l'annexe 1 proprement dite.

Contacts

Cynthia Wright
Director General
Systems and Priorities Directorate
Environmental Stewardship Branch
Environment Canada
351 St. Joseph Blvd, 21st Floor
Gatineau, Quebec
K1A 0H3
Telephone: (819) 953-6830
FAX: (819) 997-0449
E-mail: Cynthia.Wright@ec.gc.ca

Céline Labossière
Policy Manager
Impact Analysis and Instrument Choice Division
Environment Canada
10 Wellington Street, 24th Floor
Gatineau, Québec
K1A 0H3
Telephone: (819) 997-2377
FAX: (819) 997-2769
E-mail: Celine.Labossiere@ec.gc.ca

Personnes-ressources

Cynthia Wright
Directrice générale
Direction générale des systèmes et priorités
Direction de la gérance de l'environnement
Environnement Canada
351, boulevard Saint-Joseph, 21^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : (819) 953-6830
TÉLÉCOPIEUR : (819) 997-0449
Courriel : Cynthia.Wright@ec.gc.ca

Céline Labossière
Gestionnaire de politiques
Division de l'analyse des répercussions et du choix de
l'instrument
Environnement Canada
10, rue Wellington, 24^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : (819) 997-2377
TÉLÉCOPIEUR : (819) 997-2769
Courriel : Celine.Labossiere@ec.gc.ca